



Raison sociale SAS Immo Gambetta

Forme juridique au capital de 20 000 € - RCS Nice 839 483 625

Siège social : 13 Boulevard Gambetta, 06000 Nice

Tél : 04.22.45.00.00 - E-mail : nice-gambetta@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 20 839 483 625 – Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 0605 2018 000 033 387 délivrée par la CCI Nice-Côte d’Azur, 20 Boulevard Carabacel, 06005 Nice – Activité: Transaction - Garantie financière Transaction: Galian, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D’AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 23 janvier 2024

Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 50 000€	Forfait 4 000€
De 50 001€ à 150 000€	8%
A partir de 150 001€	6%
Parking ou box	Forfait 2 500 €
Rédaction d’actes	Forfait 200€
Estimation valeur vénale sans projet de vente appartement	240€
Estimation valeur vénale sans projet de vente maison	420€

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.



Raison sociale SAS Immo Gambetta

Forme juridique au capital de 20 000 € - RCS Nice 839 483 625

Siège social : 13 Boulevard Gambetta, 06000 Nice

Tél : 04.22.45.00.00 - E-mail : nice-gambetta@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 20 839 483 625 – Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 0605 2018 000 033 387 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, 20 Boulevard Carabacel, 06005 Nice – Activité: Transaction - Garantie financière Transaction: Galian, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 23 octobre 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 1 mois de loyer hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et du bailleur

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.